

## OBLIGATOIRES

Maladie	Symptômes	Transmission	Ce que disent les textes	Activités concernées	Périodicité
<b>DIPHTERIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Angine modérée</li> <li>☹ Atteinte du muscle cardiaque, paralysie des membres et muscles respiratoires</li> </ul>	Directe entre les personnes par l'intermédiaire des sécrétions infectées, et indirecte par des objets contaminés	<p>« Une personne qui, dans un établissement (...) de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite »</p> <p>→ Article L3111-4 du code de la santé publique (2005)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnels soignants</li> <li>- Foyer logements</li> <li>- Aides ménagères</li> <li>- Crèches</li> <li>- Ecoles maternelles</li> <li>- Assistantes maternelles</li> <li>- Médecine du travail</li> <li>- Services d'hygiène et de santé</li> <li>- Funéraire</li> <li>- Restauration</li> </ul>	<p>Rappel tous les 10 ans</p> <p><i>(vaccin commun DTP)</i></p>
<b>TETANOS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Contractures, spasmes des muscles</li> <li>☹ Arrêt respiratoire, arrêt cardiaque</li> </ul>	Transmission par le bacille tétanique qui vit généralement dans la terre et la poussière des villes, peut pénétrer dans le corps humain par n'importe quelle blessure : simple brûlure, épine ou écharde	<p>« Toute personne exposée à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite lorsqu'elle exerce une activité professionnelle dans (...) : laboratoires d'analyses de biologie médicale, postes de transfusion sanguine (...), établissements d'hébergement pour personnes âgées, services sanitaires de maintien à domicile (...), établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire, services communaux d'hygiène et de santé, services de médecine du travail, services d'incendie et de secours (...), blanchisseries, pompes funèbres (...) »</p> <p>→ Arrêté du 15 mars 1991 modifié</p>		
<b>POLIOMYELITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Maux de tête, légère fièvre, angine</li> <li>☹ Paralysie</li> </ul>	Transmission oro-fécale par contact direct avec des matières fécales ou des sécrétions pharyngées, et indirecte par l'intermédiaire d'eau ou d'éléments souillés	<p>« Le médecin du travail apprécie individuellement le risque en fonction des caractéristiques du poste et prescrit les vaccinations nécessaires »</p> <p>→ Arrêté du 6 mars 2007</p>		
<b>HEPATITE B</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Souvent bénins</li> <li>☹ Cirrhose, cancer du foie, (1000 cas par an d'hépatites fulminantes), jaunisse</li> </ul>	Virus très résistant présent dans les liquides biologiques, se transmet par exemple par piqûre ou blessure avec un objet souillé			

Maladie	Symptômes	Transmission	Ce que disent les textes	Activités concernées
<b>TUBERCULOSE</b>	☹ Tuberculose pulmonaire = toux productive, gêne respiratoire	Infection par le bacille de Koch, se transmet soit par voie pulmonaire, soit par voie cutané-muqueuse	<p>« Sont également soumis à la vaccination obligatoire par le vaccin antituberculeux BCG les personnes qui exercent une activité professionnelle dans (...) : établissements de santé (...), établissements d'hébergement et services pour personnes âgées (...), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (...), sapeurs-pompiers des services d'incendie et de secours, ainsi que les assistantes maternelles » → Article R3112-2 du code de la santé publique</p> <p>« établissements accueillants des enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles, assistantes maternelles (...), établissements sociaux et médico-sociaux (...), laboratoires d'analyses médicales » → Article R3112-1 du code de la santé publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles maternelles</li> <li>- Crèches</li> <li>- Assistantes maternelles</li> <li>- Personnel soignant</li> <li>- Foyers logements</li> <li>- Aides ménagères</li> <li>- animateurs socio-éducatifs</li> <li>- Sapeurs pompiers</li> </ul>
<b>FIEVRE TYPHOÏDE</b>	<p>☹ Diarrhée, maux de tête, insomnie, fièvre, saignements de nez, douleurs abdominales</p> <p>☹ Perforations digestives → Décès</p>	Bactérie infectieuse se transmet par boissons ou aliments souillés par les selles d'une personne infectée, malade ou porteuse saine → Maladie quasiment absente dans les pays développés	<p>« Les personnes qui exercent une activité professionnelle dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale doivent être immunisées contre la fièvre typhoïde » → Art. L3111-4 du code de la santé publique (2005)</p>	Personnel des laboratoires d'analyse médicale

## RECOMMANDEES

Maladie	Symptômes	Transmission	Ce que disent les Tableaux de Maladies Professionnelles	Activités concernées
<b>BRUCELLOSE</b>	⊖ Etat septicémique, fièvre, névralgies, douleurs ostéo-articulaires, sueur au moindre effort	Par un animal et plus rarement, par l'homme	« Travaux exposant au contact avec des caprins, ovins, bovins, porcins, avec leurs produits ou leurs déjections, travaux exécutés dans les laboratoires servant au diagnostic de la brucellose (...), ainsi que dans les laboratoires vétérinaires » → <i>TMP n°24 du régime général et n°6 du régime agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contact avec caprins, ovins, bovins, porcins</li> <li>- Laboratoires vétérinaires</li> </ul>
<b>GRIPPE</b>	⊖ Fièvre, maux de tête, toux, maux de gorge, douleurs musculaires  ⊖ Pneumonie	Typiquement inter humaine par voie respiratoire, toux et éternuements des sujets infectés, par la salive, les sécrétions nasales, les matières fécales et le sang, soit par contact direct soit par l'intermédiaire de surfaces contaminées	« L'obligation vaccinale contre la grippe prévue à l'article L.3111-4 du code de la santé publique est suspendue » → Décret 2006-1260 du 14/10/06  « Le ministère du travail considère que cette vaccination ne relève d'aucune obligation réglementaire, mais constitue une mesure de protection individuelle contre une infection n'ayant pas un caractère professionnel et qu'il appartient aux intéressés de s'adresser au médecin traitant de leur choix » → Lettre circulaire du 26 avril 1998	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil du public (jeunes enfants, personnes âgées...)</li> <li>- Etablissements de soins (immunodéprimés)</li> </ul>
<b>HEPATITE A</b>	⊖ Syndrome grippal modéré  ⊖ Insuffisance hépatique fulminante mortelle, jaunisse	Virus très résistant, se dissémine le plus souvent par contamination oro-fécale, soit directement de personne à personne, soit indirectement par l'eau (virus concentrée dans les eaux usées) et les aliments	« Travaux comportant des actes (...) susceptibles d'exposer aux produits biologiques d'origine humaine (...), travaux comportant des actes de soins et d'hygiène corporels, de soutien, dans des crèches, garderies, institutions sociales et médico-sociales recevant des enfants et des adultes handicapés, travaux exposant au contact d'eaux usées lors de l'installation, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement, de stations d'épuration, travaux exposant au contact d'eaux usées dans les établissements de bains, de douches, dans les piscines (...), travaux exposant au contact d'eaux usées dans les cuisines de restauration collective » → <i>TMP n°45 du régime général et n°33 du régime agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATSEM, crèches / haltes garderies</li> <li>- Etablissements d'accueil de jeunes handicapés</li> <li>- Contact avec eaux usées (égouts...)</li> <li>- Station d'épuration</li> <li>- Travaux sur réseaux d'assainissement</li> <li>- Plombiers</li> <li>- Foyers logements / maisons de retraite</li> <li>- Ramassage de linge sale</li> <li>- Restauration collective</li> </ul>

Maladie	Symptômes	Transmission	Ce que disent les Tableaux de Maladies Professionnelles	Activités concernées
<b>HEPATITE B</b>	Voir vaccinations OBLIGATOIRES		<p>« Travaux exposant aux produits biologiques d'origine humaine et aux objets contaminés (...) dans les : établissements (...) de soins (...), services de (...) ramassage (...) d'ordures ménagères, (...) de soins funéraires » → TMP n° 45 du régime général</p> <p>« Travaux exposant aux produits biologiques d'origine humaine et aux objets contaminés par eux » → TMP n°33 du régime agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pompiers</li> <li>- Secouristes</li> <li>- Egoutiers</li> <li>- Espaces verts</li> <li>- Lingerie</li> <li>- Déchetterie</li> <li>- Police municipale</li> <li>- Collecte de déchets</li> </ul>
<b>LEPTOSPIROSE</b>	<p>☺ Fièvre, frissons, douleurs musculaires, céphalées</p> <p>☹ Atteintes viscérale, hépatique, rénale, voire méningite hémorragique</p>	<p>Maladie infectieuse bactérienne transmise par le rat (porteur sain du germe) qui l'élimine dans les urines et les déjections, souillant ainsi les eaux et les sols</p>	<p>« Travaux suivants exposant au contact d'animaux susceptibles d'être porteurs de germe et effectués notamment au contact d'eau ou dans des lieux humides, susceptibles d'être souillés par les déjections de ces animaux (...), travaux effectués dans les égouts, les caves (...), travaux d'entretien des cours d'eau (...), travaux d'entretien et de surveillance des parcs aquatiques et stations d'épuration, travaux de drainage, de curage des fossés, de pose de canalisation d'eau ou d'égout (...), travaux exécutés sur les bateaux, les péniches, les installations portuaires (...), travaux exécutés dans les cuisines (...), travaux de soins aux animaux vertébrés (...), pose et entretien des lignes électriques, téléphoniques, des réseaux de gaz, d'eau d'assainissement (...), construction et entretien des voies de circulation » → TMP n°19 (régime général) et n°5 (régime agricole)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contact avec eaux usées (égouts, station d'épuration...)</li> <li>- Contact avec animaux</li> <li>- Gardes-pêche</li> <li>- Collecte déchets</li> <li>- Cimetières</li> <li>- Espaces verts (aménagement cours d'eau, milieu marécageux...)</li> <li>- Voirie (travaux en tranchées, galeries...)</li> <li>- Cuisine</li> <li>- Piscines</li> <li>- Ports</li> </ul>
<b>MENINGO-ENCEPHALITE A TIQUES</b>	<p>☺ Syndromes grippaux</p> <p>☹ Paralysie des nerfs craniens ou des extrémités des membres supérieurs, méningite, méningo-encéphalite → Décès</p>	<p>Piqûre de tique</p>	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forestiers</li> <li>- Garde-chasse</li> <li>- Espaces verts</li> </ul>
<b>POLIOMYELITE</b>	Voir vaccinations OBLIGATOIRES		<p>« Travaux exposant au contact de malades atteints de poliomyélite (...) » → TMP n°54 du régime général et n°38 du régime agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Egoutiers</li> <li>- Travaux sur réseaux d'assainissement</li> <li>- Stations d'épuration</li> <li>- Collecte de déchets</li> <li>- Restauration collective</li> </ul>

Maladie	Symptômes	Transmission	Ce que disent les Tableaux de Maladies Professionnelles	Activités concernées
<b>RAGE</b>	⊕ Toujours mortelle, peut être furieuse : agitations, spasmes, paralysie (rare)	Virus présent dans la salive des animaux infectés (renard, chiens, chats...), pénètre généralement dans l'organisme humain à l'occasion d'une morsure	« Travaux susceptibles de mettre en contact avec des animaux atteints ou suspects de rage ou avec leurs dépouilles (...) » → <i>TMP n°56 du régime général et n°30 du régime agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gardes-chasse</li> <li>- Fourrières</li> <li>- Police municipale</li> <li>- Services vétérinaires</li> </ul>
<b>RUBEOLE</b>	⊕ Fièvre, maux de tête, pharyngite, conjonctivite ⊕ Eruption cutanée, malformations chez l'enfant pour les femmes enceintes	Voie respiratoire ou trans-placentaire	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATSEM, assistantes maternelles</li> <li>- Crèche / haltes garderies</li> <li>- Personnel de santé</li> </ul>
<b>TETANOS</b>	<i>Voir vaccinations OBLIGATOIRES</i>		« Travaux effectués dans les égouts » → <i>TMP n°7 du régime général</i>  « Travaux agricoles, ainsi que tous travaux comportant un contact avec les animaux domestiques, leurs dépouilles ou leurs déjections » → <i>TMP n°1 du régime agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contact avec eaux usées</li> <li>- Espaces verts</li> <li>- Chantiers</li> <li>- Voirie</li> <li>- Cimetières</li> <li>- Collecte de déchets</li> <li>- Contact avec des animaux</li> <li>- Gardes-chasse</li> </ul>
<b>TUBERCULOSE</b>	<i>Voir vaccinations OBLIGATOIRES</i>		« Travaux exposant au contact d'animaux susceptibles d'être porteurs de bacilles bovins (...), soins vétérinaires, travaux de laboratoire de biologie (...), travaux (...) mettant le personnel au contact de produits contaminés ou de malades dont les examens bactériologiques ont été positifs, (...) travaux en milieu aquatique mettant en contact avec des eaux contaminées, travaux d'entretien des piscines et aquarium » → <i>TMP n°40 du régime général et n°16 du régime agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contact avec eaux usées (égoutiers, réseaux d'assainissement, stations d'épuration...)</li> <li>- Contact avec le public</li> </ul>